



SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS  
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER  
315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

Extrait du registre des délibérations  
Comité Syndical du 28 novembre 2025

DELIBERATION N° 2025-035

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, au siège du Syndicat, 315 rue des Frênes à POMEYS, après convocation légale du 24 novembre 2025.

2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 21 novembre 2025, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité Syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Nombre de membres :

En exercice : 143

Présents : 7

Votants : 7

Quorum : /

Affichage : 01/12/2025

Secrétaire de séance : Michel CHARMET

Délégués des Communes et EPCI présents :

MONTROTTIER (Bernard CHAVEROT), POMEYS (Jean-Marc GOUTAGNY; Didier LUXEMBOURGER), RONTALON (Michel JOYAUX), SAINT ANDRE LA COTE (Isabelle DRAGOL), ST GENIS L'ARGENTIERE (Joseph VOLAY), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (Michel CHARMET)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

CHAMBOST LONGESSAIGNE (Richard SOULARD ; Raphaëlle RABILLON), CHAUSSAN (Chantal BESSON), MEYS (Philippe GARNIER), POUILLY LES FEURS (André MOINE), RIVERIE (Eric MAISONNEUVE, Maryline RIVOLIER)

Objet: Accord-cadre à bons de commande travaux mono attributaire : renouvellement, renforcement et extension du réseau d'eau potable et ses ouvrages associés pour 2026, et éventuellement 2027, 2028 et 2029.

**Objet:** Accord-cadre à bons de commande travaux mono attributaire : renouvellement, renforcement et extension du réseau d'eau potable et ses ouvrages associés pour 2026, et éventuellement 2027, 2028 et 2029.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, pour la réalisation de l'ensemble des travaux de renouvellement, renforcement et extension du réseau d'eau potable et ses ouvrages associés, le Syndicat dispose d'un marché à bons de commande qui prendra fin le 31 décembre 2025.

Puis, il mentionne la délibération, en date du 21 mars 2025, par laquelle le Comité Syndical décidait de lancer une consultation européenne sous la forme d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire et selon la procédure de l'appel d'offres restreint pour 2026, reconductible éventuellement pour 2027, 2028 et 2029.

Il précise que la Commission d'appel d'Offres, dans sa séance du 20 octobre 2025, a décidé de retenir l'offre technique et économique la plus avantageuse, à savoir celle de l'entreprise SOGEA Rhône-Alpes, compte tenu des capacités, moyens et références présentés et des délais proposés.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ CONFIRME le choix de la Commission d'Appel d'Offres.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord cadre à bons de commande travaux mono attributaire avec l'entreprise SOGEA Rhône-Alpes pour la réalisation des travaux de renouvellement, renforcement et extension du réseau d'eau potable et ses ouvrages associés pour 2026, reconductible éventuellement pour 2027, 2028 et 2029.
- ✓ SOUMET au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Bernard CHAVEROT

SYNDICAT MIXTE DES EAUX  
des monts  
du lyonnais  
et de la  
basse vallée  
du Gier  
69590 POMEYS'

  
Le secrétaire de séance,  
Michel CHARMET